YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.21
N/Réf. : NDA/ED/MR

DECISION N° 98/41

OBJET : Convention de prestations de service - consultation juridique relative au contrat de location au profit de la carrosserie Wiron 43 rue Royale à Yerres.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que dans le cadre du contrat de location du terrain communal sis 43 rue Royale au profit de la Carrosserie WIRON, la commune souhaite disposer d'une analyse juridique relative notamment à une éventuelle résiliation de ce contrat ou d'une procédure d'expulsion,

DECIDE

DE SIGNER une convention de prestations de service à intervenir entre la Commune et Maître Bruno RICHARD, Avocat à la Cour 25, Boulevard de l'Amiral Bruix 75782 PARIS CEDEX 16,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 022, nature 62261.

Fait à Yerres le 26 février 1998.

REÇU LE
- 6 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE